

Nations unies : seconde réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires

Un traité international n'a de sens et d'intérêt que s'il permet de faire bouger les lignes. C'est le principal reproche que la France et les puissances nucléaires font au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Or, c'est faire fi de l'ensemble de décisions prises lors de la Seconde réunion des États parties au TIAN présentées dans ce numéro spécial.

La décision sans doute la plus emblématique de la volonté des États parties que le TIAN produise des effets mesurables, est celle de la création d'un « fonds international d'affectation spéciale des Nations unies pour l'assistance aux victimes et l'assainissement de l'environnement dans les zones contaminées par les radiations résultant de l'utilisation ou des essais d'armes nucléaires ». Ce fonds vient concrétiser l'article 6 et 7 du traité. Des questions sont encore à régler, mais devraient trouver des solutions quelques années seulement après l'entrée en vigueur du TIAN. Un exemple d'avancée dont la France devrait en prendre de la graine, elle qui, quasi 40 ans après l'arrêt des essais nucléaires, n'a pas encore pris véritablement en charge les victimes ni réhabilité pleinement l'environnement affecté par les explosions tant en Polynésie qu'au Sahara.

Jean-Marie Collin & Patrice Bouveret

Un traité
en
marche

La seconde réunion des États parties au Traité sur l'Interdiction des armes nucléaires (TIAN) s'est déroulée du 27 novembre au 1^{er} décembre 2023 au siège des Nations unies à New York sous la présidence du diplomate mexicain, M. Juan Ramón de la Fuente.

Elle s'est conclue avec succès par l'adoption d'une déclaration politique forte « Notre engagement à respecter l'interdiction des armes nucléaires et à éviter leurs conséquences catastrophiques ». Si ce texte s'inscrit dans la continuité du TIAN et du plan d'action décidé lors de la première réunion (juin 2022), il vise les États nucléaires en se déplaçant sur leur terrain de jeu, celui de la dissuasion nucléaire. L'objectif est de les engager à débattre, donc à participer directement au TIAN !

L'article 1.d du traité mentionne que les États parties s'engagent à ne jamais, en aucune circonstance « employer ni menacer d'employer des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires ». Jusqu'à présent la mise en œuvre de cette interdiction est théorique, puisque aucun État ne possédant des armes nucléaires ou adhérant à cette politique de défense n'est membre du traité, ni même signataire.

Pour pallier à cela, les États parties ont décidé de porter le débat sur le rôle de dissuasion comme garant de la sécurité internationale selon la conception des partisans de cette politique. .../...

Le point sur l'universalisation du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN)



LE TIAN EST ENTRÉ EN VIGUEUR LE 22 JANVIER 2021, IL COMPTE À LA DATE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2023 :

- **signature** : 93 États.
Dernier signataire les Bahamas le 19 septembre 2023.
- **ratification** : 69 États.
Dernière ratification le Sri Lanka le 19 septembre 2023.

Le détail des pays est disponible sur icanfrance.org

Pour les États du TIAN (paragraphe 19) « la perpétuation et la mise en œuvre de la dissuasion nucléaire dans les concepts, doctrines et politiques militaires et de sécurité non seulement érodent et contredisent la non-prolifération, mais entravent également les progrès vers le désarmement nucléaire ». Cette critique directe vise aussi à réfuter toute notion d'État « nucléaire responsable » portée notamment par la France, le Royaume-Uni et les États-Unis, notant (paragraphe 15) que « la menace d'infliger des destructions massives va à l'encontre des intérêts légitimes de l'humanité dans son ensemble en matière de sécurité. Il s'agit d'une approche dangereuse, erronée et inacceptable de la sécurité. Les menaces nucléaires ne doivent pas être tolérées ».

Il est ainsi obligatoire de travailler pour présenter un argumentaire sur « les faux récits de la dissuasion nucléaire » afin de remettre en cause ce concept sécuritaire permettant de changer les consciences des États nucléaires.

Pour porter ce débat, les États parties vont s'appuyer sur le « groupe consultatif scientifique, premier organe scientifique international créé pour faire progresser le désarmement nucléaire dans le cadre d'un traité multilatéral ». Un groupe constitué de 12 scientifiques, dont le premier rapport, remis officiellement lors de cette réunion, est d'ailleurs une première base d'information et de proposition pour questionner ce concept de dissuasion nucléaire.

Nous sommes très loin de la pensée d'Emmanuel Macron (discours 7 février 2020) où celui-ci martèle que « la dissuasion nucléaire a joué un rôle fondamental dans la préservation de la paix et de la sécurité internationale, notamment en Europe ».

C'est donc bien devant ce vide qui sépare les deux réflexions (pour et contre la dissuasion) que les États parties veulent agir en lançant des ponts de travail. Comme ils le concluent : « Nous ne resterons pas spectateurs de l'augmentation des risques nucléaires et de la dangereuse perpétuation de la dissuasion nucléaire. »

Les parlementaires à la Seconde réunion des États parties

Les parlementaires ont un rôle éminemment important à jouer pour lutter contre la prolifération nucléaire et obtenir le désarmement nucléaire. À ce titre, le préambule du TIAN, souligne « le rôle de la conscience publique dans l'avancement des principes de l'humanité, comme en atteste l'appel à l'élimination complète des armes nucléaires, et ils saluent les efforts déployés à cette fin par l'Organisation des Nations unies, [...] les parlementaires ».

C'est la première fois que ce rôle est reconnu dans un traité lié aux armes nucléaires. Il faut reconnaître que des élu.e.s se sont totalement impliqués dans le processus du TIAN, puisque c'est le seul traité qui au cours de ces réunions préparatoires inclut un événement parallèle et entend en plénière une déclaration des parlementaires.

À New York, 23 parlementaires de 14 pays (États-Unis, Italie, Allemagne, Japon, France, etc.) ont participé à cet événement, dont le sénateur des Bouches-du-Rhône Guy Benarroche et la représentante de l'Assemblée de Polynésie française Hinamoeura Morgant-Cross.

Dans la déclaration lue le 29 novembre par le député de La Chambre des représentants de Belgique Guillaume Defossé, les parlementaires s'engagent « à redoubler d'efforts pour élargir la composition de ce traité et soutenir sa mise en œuvre effective. Nous nous efforcerons sans relâche d'obtenir le soutien des parlementaires en faveur de ce traité et nous appelons tous les gouvernements à le signer et à le ratifier de toute urgence au niveau international ».

S'alignant sur les déclarations prises par les États du G20 (à Bali, 2022 et à New Delhi, 2023), ils sont « unis dans la dénonciation de toutes les menaces nucléaires, quelles que soient leur forme — explicite ou implicite — et quelles que soient les circonstances ». Et en toute logique, ils déplorent « le recours à la doctrine périlleuse de la dissuasion nucléaire, qui entrave les progrès vers le désarmement nucléaire, augmente les risques nucléaires et sape les efforts de non-prolifération ».

Une majorité de parlementaires présents venant d'États où sont installées des armes nucléaires dans le cadre d'alliances militaires, ils ont tenu à souligner qu'ils s'opposent « avec véhémence au déploiement d'armes nucléaires sur le territoire d'autres États, ce qui est en contradiction directe avec les objectifs du TNP et constitue une violation de l'article 1 du TIAN ».

Cette déclaration fait état du travail réalisé et annonce avoir lancé des débats parlementaires sur le TIAN, déposé des résolutions en sa faveur, interrogé les gouvernements sur leurs positions nationales et engagé avec leurs électeurs une conversation publique sur la nécessité urgente du désarmement.

Enfin, reprenant la promesse faite par les États parties dans la déclaration de Vienne en 2022, ils concluent : « Nous ne nous arrêterons pas tant que le dernier État n'aura pas adhéré au Traité, que la dernière tête nucléaire n'aura pas été démantelée et détruite et que les armes nucléaires n'auront pas été totalement éliminées de la surface de la Terre. »

Participants à la seconde réunion des États parties au Traité des Nations unies sur l'interdiction des armes nucléaires

Étaient présents lors de la seconde réunion des États parties (2MSP) au TIAN :

- **59 États parties** dont 3 États de l'Union européenne (Malte, Irlande, Autriche) et 2 États en Europe (Saint-Siège, Saint-Marin).
- **35 États sous le statut d'observateur** ; il convient de distinguer dans cette catégorie :
 - **18 États signataires** : Algérie, Angola, Birmanie, Brésil, Brunei Darussalam, Burkina Faso, Djibouti, Guinée équatoriale, Haïti, Indonésie, Liechtenstein, Libye, Madagascar, Mozambique, Népal, Sierra Leone, Sri Lanka (officiellement reconnue membre 90 jours après le dépôt de sa ratification réalisée le 19 septembre, soit le 19 décembre 2023), Tanzanie ;
 - **5 États en dehors du TIAN membres d'une organisation militaire** dont la politique de défense repose sur la dissuasion nucléaire : Allemagne, Arménie, Australie, Belgique, Norvège ;
 - **12 États en dehors du TIAN** : Andorre, Égypte, Guinée, Kenya, Irak, Maroc, Îles Marshall, Qatar, Suisse, Singapour, Tunisie, Yémen.

Du côté de la société civile

Les délégations de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de l'organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBTO), de l'Agence pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Opanal), du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Et **122 organisations non-gouvernementales** dont la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (ICAN), ICAN France, la Confédération syndicale internationale, Mayors for Peace (un réseau de 8 500 villes dans le monde), Pax Christi International, Royal Institute of International Affairs (RUSI), Federation of American Scientists, Hiroshima Prefectural Government, etc.

TRIBUNE : 69 parlementaires français demandent la fin de « l'embourbement diplomatique » de la France

La diplomatie française est restée une nouvelle fois en dehors de ce processus, preuve d'un malaise complet à engager des discussions. Une pratique politique en décalage complet, avec ce que l'on peut attendre d'un État qui se nomme « responsable » et qui dispose de prérogatives particulières comme membre du Conseil de sécurité des Nations unies. Cette expression du président Macron traduit parfaitement cette attitude regrettable : « Tous les débats sont légitimes, mais ils sont aujourd'hui tranchés. La dissuasion fait partie de notre histoire, de notre stratégie de défense, et elle le restera » (vœux aux armées, 23 janvier 2018).

Cette politique de la chaise vide que pratique la France n'est pas « à la hauteur du risque » comme l'ont souligné 69 parlementaires dans une tribune. Jamais autant de parlementaires (33 du Sénat, 22 de l'Assemblée nationale, 12 du Parlement européen et 2 de l'Assemblée de la Polynésie française) n'avaient ainsi

appelé à une présence de la France comme observateur à ce traité onusien.

« Face à une situation mondiale où le risque nucléaire s'accroît, il est nécessaire monsieur le président de se hisser à la hauteur du risque. La participation de la France comme État observateur à la Seconde réunion du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN), est essentielle au multilatéralisme que vous prônez. Il est urgent de redonner à la France son rôle progressiste. En n'accomplissant pas ce geste diplomatique, vous y nuisez. Cessez d'isoler la France. Prenez enfin la mesure qui s'impose pour la crédibilité de la France en indiquant qu'elle sera présente comme État observateur afin de participer à ce mouvement diplomatique historique. Il est aujourd'hui intenable que la France refuse de rejoindre la majorité de la communauté internationale sur ce sujet, dans ses heures où sombre le monde vers toujours plus d'instabilité et de risques de conflits généralisés. »

Proposition d'initiative...

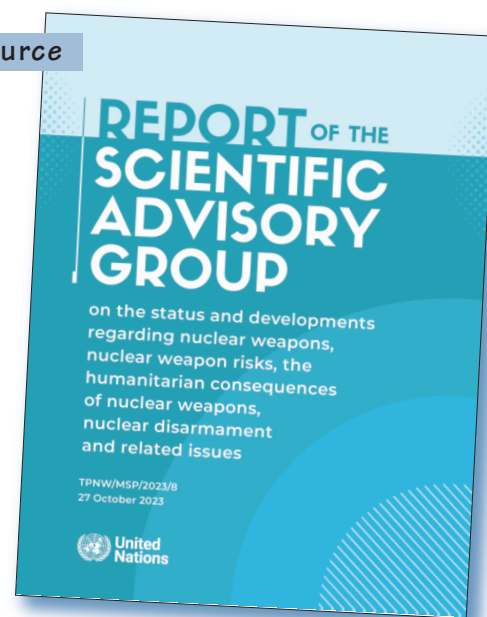
Agir en perspective de 2025

La troisième réunion des États parties (3MSP) au TIAN se déroulera du 3 au 7 mars 2025, au siège des Nations unies à New York, sous la présidence du Kazakhstan. Pour rappel, le Kazakhstan est aussi l'État qui va présider la seconde conférence préparatoire au Traité de non-prolifération nucléaire en juillet 2024.

Nous proposons aux parlementaires de :

- signer l'Appel des parlementaires de ICAN en soutien au TIAN. *Cet Appel regroupe déjà 34 parlementaires (Assemblée nationale, Sénat, Parlement européen) ;*
- indiquer auprès de ICAN France leur volonté de participer à une journée d'information et de travail avec le CICR et Norwegian People's Aid qui se déroulera à Bruxelles en avril 2024 ;
- interpellier le gouvernement (questions écrites ou orales) pour lui proposer comme État responsable d'annoncer sa participation à la troisième réunion du TIAN (3MSP) ;
- auditionner des experts de la société civile et des membres du Groupe consultatif scientifique mise en place au sein du TIAN ;
- organiser des auditions sur le TIAN, par exemple, sur les sujets suivants :
 - complémentarité entre le TIAN et le Traité de non-prolifération nucléaire,
 - assistance aux victimes des essais nucléaires et réhabilitation des sites d'essais nucléaires,
 - situation et faits nouveaux concernant les armes nucléaires (modernisation, course aux armements...),
 - risques liés aux armes nucléaires (accidents...) et leurs conséquences humanitaires,
 - désarmement nucléaire et élimination des arsenaux.

Ressource



Lors de la première réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (en juin 2022 à Vienne), il a été décidé de créer un Groupe consultatif scientifique. Ce groupe (nommé GAS) a pour objectif d'établir des recommandations et des options de mise en œuvre scientifiquement et techniquement fondées pour l'application de l'article 4 « Élimination des armes nucléaires ».

Ce groupe a présenté lors de la seconde réunion son premier rapport intitulé « Situation et faits nouveaux concernant les armes nucléaires, les risques liés à ces armes et leurs conséquences humanitaires, le désarmement nucléaire et les questions connexes ».

Ce document des Nations unies est disponible en langue française :

<http://icanfrance.org/wp-content/uploads/2023/11/Rapport-Groupe-Scientifique-Fr.pdf>

NOUS SUIVRE SUR TWITTER :



@obsarm
@ICAN_France

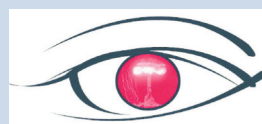


ICAN France, est le relais national de la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (ICAN). Cette campagne,

lancée en 2007, regroupe 700 organisations non-gouvernementales partenaires dans 110 pays. Elle vise à mobiliser les citoyens pour faire pression sur leur gouvernement afin qu'il adhère au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires entré en vigueur le 22 janvier 2021. ICAN a reçu le prix Nobel de la paix en 2017 pour son action de mobilisation des opinions publiques sur les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires et la promotion d'un outil juridique contraignant auprès des États : le Traité d'interdiction des armes nucléaires adopté à l'ONU par 122 pays le 7 juillet 2017.

PLUS D'INFORMATION SUR ICAN FRANCE : www.icanfrance.org

CONTACT : Jean-Marie Collin, directeur, co-porte-parole,
jeanmarie@icanfrance.org • 06 37 94 62 41



L'Observatoire des armements est un centre indépendant d'expertise et de documentation, ouvert au public, créé en 1984. Les activités de recherche

de l'Observatoire des armements sont centrées plus particulièrement sur deux axes : les transferts et l'industrie d'armement ; les armes nucléaires et leurs conséquences. Pour faire connaître son activité et ses travaux de recherche, l'Observatoire publie une lettre d'information, *Damoclès*, ainsi que des études et des ouvrages comme *Exigez ! Un désarmement nucléaire total*, avec Stéphane Hessel et Albert Jacquard ou *Résister à la militarisation : le Garm, Lyon, 1967-1984*. Au fil des années, l'Observatoire des armements est devenu un interlocuteur incontournable et un centre ressource pour les médias, les responsables politiques, les chercheurs, la société civile, tant français qu'étrangers.

PLUS D'INFORMATION SUR L'OBSERVATOIRE : www.obsarm.org

CONTACT : Patrice Bouveret, directeur,
patricebouveret@obsarm.info • 06 30 55 07 09